

Mandat 2006 - Général

SISCUM – Etat-Major à Commission des réjouissances

Objet 1

- Mise place des diverses manifestations, animations, représentations du SISCUM sur mandat de l'Etat-Major Décisionnel Régional (EMDR)

Objet 2

- Faire des propositions de nouvelles activités représentations, animations à l'EMDR

Objet 3

- Gestion du musée du SISCUM, de son développement et de l'entretien du matériel confié.
- Gestion des véhicules MIKA 44 et 63 (entretien, réparations, sorties, plaques)
- Gestion des diverses visites demandées du musée
- Gestion de l'occupation des locaux , du coin bar et du terrain extérieur, côté Lausanne

Objet 4

- Représentant du SISCUM au comité « Morges en Fêtes »
- Représentant du SISCUM auprès du SWISS FIRE Museopark
- Représentant à d'autres comités

Objet 5

- Représentant du SISCUM à d'autres comités sur demande du commandant du SISCUM lors de manifestations particulières

Dispositions générales

- Tenir compte des grades, piquets de week-end
- L'intervenant devra trouver un remplaçant s'il est engagé dans la manifestation
- Pour toutes utilisations des véhicules du SISCUM, une demande sera faite au Cdt SISCUM
- Lors de manifestations, il est interdit d'employer les radios pour communiquer. Elles seront utilisées uniquement en cas de d'urgence.
- Les vestes feu d'intervention ne doivent pas être utilisées (sauf autorisation du Cdt SISCUM)

Conditions générales

- Fournir une liste nominative des membres formant le comité et signaler tout changement en cours d'année.
- Tenir au courant l'EMDR des discussions lors des séances plénières (PV)
- Etablir un budget de fonctionnement et le soumettre en novembre de l'année en cours pour l'année suivante à l'EMDR
- La comptabilité sera tenue par l'administration du SISCUM avec un bouclage annuel
- Le matériel du musée et : soit propriété du SISCUM,
soit mis à disposition par un tiers.
- Fournir un inventaire du matériel (avec mise à jour annuelle)
- Etablir un rapport de fin d'année.

Dispositions particulières pour la gestion du Musée.

- Toutes nouvelles acquisitions doivent être signalées dans le rapport de fin d'année, et ajoutée dans l'inventaire.
- L'acquisition de véhicules, chariots, remorques ou de pièces importantes doivent faire l'objet d'une demande, pour approbation lors d'une séance de l'EMDR.
- Les locaux mis à disposition à Marcelin 6 doivent être tenu propre et en ordre, un passage (délimité par des marques jaunes au sol) doit être garanti en tout temps.
- Tout matériel emprunté au SISCUM est soumis à une demande auprès du responsable du matériel ou de l'administration du SISCUM

Délai

- Selon les objets cités ci-dessus

Morges, le 21 février 2006

Morges, le 1^{er} mars 2006

Pour l'EMDR
SISCUM

Pour la commission
Réjouissance

Major Eric Henry

Sonia Amendola

Le commandant

Le coordinateur